VILLE DE
NYON
CONSEIL COMMUNAL

Rapport de minorité N° 188/2020

Demande d'adhésion à la station d'épuration régionale unique
Demande de crédit de CHF 6'911'100.- TTC

Nyon, le 16 octobre 2020

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis 188 s'est réunie une première fois le lundi 9 mars 2020 à la Salle de la Bretèche. Elle était composée de Mmes Marina Alberti, Rachel Cavargna-Deblue, Béatrice Enggist (rapportrice), Valérie Mausner-Léger, et de MM. Fabrice Baertschi, Jacques Hanhart (président), Christian Perrin et Sacha Vuadens.

Lors de cette séance, Mme la Municipale Roxane Faraut-Linares, en charge du Service Travaux et Environnement, Mme Güner Sengul Juranville, adjointe du Chef de Service et M. Guy Fritsché, mandataire, nous ont présenté le préavis et ont répondu à nos questions. Nous les remercions de leur disponibilité ainsi que de nous avoir fourni toutes les explications nécessaires pour que la commission puisse se prononcer en connaissance de cause.

Bref historique

En avril 2016, avec le préavis 262/2016, la Municipalité demande un crédit d'étude de CHF 120'000.- pour la régionalisation de l'épuration.

En septembre 2016, le Conseil Communal accepte le préavis 262/2016 avec un amendement de CHF 75'000.- supplémentaires pour une étude complémentaire de faisabilité et des coûts d'adaptation de la STEP de Nyon aux micropolluants et normes actuelles.

En octobre 2017, la Municipalité publie de RM 71/2017 comprenant l'étude comparative des coûts pour l'adaptation de la STEP de Nyon (STEP Asse 45) et de la régionalisation de l'épuration à Gland (STEP Lavasson 45).

En décembre 2017, le Conseil Communal prend acte du RM 71/2017, ce qui permet à la Municipalité de poursuivre le projet de régionalisation de l'épuration selon le scénario « Lavasson 45 ».

Entre juin 2018 et novembre 2019 l'APEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte) a réalisé une étude technique et financière (APEC 45) et a déposé deux préavis : Le Préavis 17 relatif au projet STEP régionale et le Préavis 24 relatif aux conditions d'adhésion des communes. Les deux préavis ont été acceptés.

Présentation du projet par la Municipalité

Afin de respecter les nouvelles exigences fédérales dans le domaine de l'épuration des eaux et pour contrer le phénomène des micropolluants, 30 communes, dont Nyon, ont signé une convention en vue de réaliser une station d'épuration régionale (STEP) sur le site du Lavasson à Gland.

Mme Faraut-Linares précise que l'objectif du préavis 188/2020 est de faire passer le projet de la STEP unique avec une mise en fonction prévue en 2025.

Mme Güner Sengul Juranville, en charge du projet, explique qu'il s'agit de protéger l'environnement des micropolluants d'une part et, d'autre part, de protéger la santé des habitants, car les micropolluants se retrouvent également dans l'alimentation. La plupart des STEP vaudoises datent des années 70. Le Canton de Vaud en compte 163 dont les 2/3 sont de petites STEP. Par comparaison, le Canton de Berne n'en compte que 60.

En 2010 le Canton de Vaud a élaboré un « Plan Cantonal Micropolluants » (PMC) suite à la modification de la Loi sur la protection des eaux et permettant ainsi un financement national pour l'équipement d'une centaine de STEP incluant une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants. Il a saisi l'occasion pour rationaliser l'épuration cantonale en opérant des regroupements régionaux, ce qui permet de ramener à 16 STEP au lieu des 163 existantes, et par là même d'améliorer la qualité globale du traitement des eaux.

En 2012 la région a approché les partenaires suivants, soit :

- l'APEC regroupant 21 communes avec env. 34'000 habitants raccordés à la STEP de la Dullive à Gland.
- l'AEB, regroupant 5 communes avec env. 3'600 habitants raccordés à la STEP de Nyon
- la Commune de Nyon avec env. 20'000 habitants raccordés à la STEP de Nyon
- les Communes de Chéserex et Gingins environ env. 2'400 habitants raccordés à la STEP de Gingins-Chéserex
- la Commune de Prangins avec env. 4'000 habitants raccordés à la STEP de Prangins.

La variante qui a été retenue est la STEP régionale unique au Lavasson, soit à plus de 400 m. des habitations et à une hauteur de pompage inférieure à 50 mètres par rapport à la Dullive. A Nyon actuellement, le dénivelé est de 100 mètres (de la station de pompage de Rive à l'Asse). D'après les études, cette variante présente une vraie économie d'échelle et comporte un réel potentiel d'agrandissement. Elle sera dimensionnée pour 120'000 habitants. Lorsque on cite dans les chiffres « les habitants », cela veut dire le nombre d'habitants réels, et lorsque on parle « d'équivalent habitants », cela comprend également les entreprises.

Au printemps 2016 les partenaires ont signé une convention dans laquelle ils ont affirmé un engagement partenarial pour poursuivre la réflexion autour du projet de STEP unique.

Aujourd'hui nous en sommes dans la dernière phase du projet, soit dans le principe de convention (contrat de droit administratif), répartition des coûts (premiers crédits d'investissement) et conditions pour la suite du projet.

Afin de pouvoir participer à ce projet, Nyon doit poser dans la « corbeille de la mariée » **la somme de CHF 6'911'100.-.** Il s'agit en quelque sorte d'une avance sur investissement. Les détails concernant les montants et les calculs demandés aux partenaires figure dans l'annexe du préavis 188/2020.

En principe, à la fin de l'année 2020 la Commune de Gland va déposer un préavis pour le DDP concernant la parcelle du Lavasson. Le début des travaux est prévu en 2023.

En cas d'acceptation du projet par le Conseil Communal de Nyon, il faudra décider que faire avec les deux bâtiments qui se trouvent sur le terrain de l'Asse, ainsi que de son système de chauffage qui utilise actuellement les eaux usées.

A l'issue de la présentation, la commission a posé les questions suivantes :

Q) Pour quelles raisons certaines communes déposent maintenant des préavis concernant le Lavasson, alors que le Plan d'Affectation n'est pas encore déposé ?
R) *Comme il y aura certainement des oppositions, nous devons aller de l'avant avec les études parallèles.*

Q) Pourquoi l'APEC, en tant que partenaire, est exonérée de payer un montant de compensation ?
R) *Comme il s'agit d'un montant compensatoire de CHF 10'644'360.-, c'est considéré comme un financement initial ou premier crédit d'investissement. Cette variante a été calculée selon la commune ou l'entité. C'est la méthode choisie pour équilibrer les gains et elle comporte une dimension politique. Le résultat est un certain montant pour chacun des 5 partenaires, ce qui permet ainsi d'égaliser les différences des gains.*

Q) Comme on va remplacer les quatre stations actuelles par une seule et unique, que se passera-t-il si elle tombe en panne ?
R) *Le gros problème serait une panne de courant dans tout le secteur, car l'eau sera stockée et cela débordera. Il y aura quatre filières dans la STEP du Lavasson qui permettront de prendre le relais en cas de panne, et tous les tuyaux seront doublés.*

Q) La STEP de Nyon est bien située et fonctionne encore. Ne pourrait-on pas faire deux STEP ? Garder celle de Nyon et construire celle de Gland ?
R) *Le système de Nyon est un système compact, cette STEP coûte beaucoup plus cher que les autres, car il faut remonter les eaux à 100 m. Même si l'adaptation au micropolluants coûte moins, les frais d'exploitation sont beaucoup plus élevés.*

Q) Dans le RM 71 (p.7) le montant cité concernant la construction et l'équipement réseaux et les nouvelles stations de pompage (STAP) (2018-2025) est de CHF 2'900'000.-. Comment expliquez-vous le poste **« maintien de la valeur (2026-2045) » soit avec un montant de CHF 37'900'000.- ?**
R) *C'est parce que la STEP Asse 45 vieillit et qu'il faudra bien refaire le béton.*

Q) Sur quelle base sera calculée la clé de répartition des revenus ?
R) *Chaque commune se débrouillera avec ses habitants.*
L'investissement nécessaire jusqu'en 2025 est de CHF 98'000'000.-. ***Jusqu'en 2045 les investissements réels seront de CHF 150'000'000.-.***

Q) Monter les eaux sur 100 m coûte cher, mais les envoyer sur 6 km coûte peut-être plus cher car les pertes de charges ne sont pas négligeables ?
R) ***Il n'y a pas de perte de charge.***

Q) Cela paraît bien peu pour le coût de la démolition de la STEP de Nyon un montant estimé à CHF 1'400'000.- n'est-ce pas sous-estimé ?
R) *C'est prévu d'enlever seulement ce qu'il y a au-dessus de la STEP sur une hauteur de 1 mètre. Si le Conseil Communal accepte, il y aura une décision ultérieure quant à l'utilisation du site. Sa valorisation permettra de couvrir les frais de démolition.*

Q) Est-ce que tout le personnel actuel des STEP sera réengagé ?
R) *Oui, tous les collaborateurs seront réengagés et certains vont devoir se former aux micropolluants.*

Q) La STEP du Lavasson sera la 3ème du Canton. Y a-t-il eu un partage d'idées avec d'autres STEP existantes ?
R) *Il y en a eu avec une personne du Canton qui a une grande expérience dans le domaine ainsi que les rencontres annuelles avec les autres STEP du Canton.*

Q) Pourquoi l'APEC ne devient pas propriétaire du terrain ?
R) *La Commune de Gland a fait un échange de terrain avec l'agriculteur sous forme d'un DDP en faveur de l'APEC.*

Deuxième réunion le 26 mai 2020 à la salle de la Bretèche

Tous les membres de la Commission étaient présents.
La Municipalité était représentée par Mmes Roxane Faraut-Linares et Güner Sengul Juranville ainsi que par MM. Guy Fritsché et Philippe Maag (nouveau chef du Service Travaux et Environnement).

Le Président remercie la Municipalité de s'être déplacée pour répondre aux questions de la Commission et s'étonne de la présence de Mme Güner Sengull Juranville étant donné qu'elle ne fait plus partie de l'Administration communale de Nyon. Mme Faraut-Linares indique que même les personnes ayant quitté la Commune, sont liées par une clause de confidentialité. Etant donné que Mme Sengul Juranville a porté ce dossier dès le départ, c'est la personne la mieux placée pour répondre aux questions de la Commission.

Questions de la Commission :

Q) A la question posée lors de notre première réunion, au sujet des pertes de charges sur le trajet de Nyon à la STEP du Lavasson, M. Fritsché avait répondu qu'il n'y en avait aucune. Comment est-ce possible ?
R) *GF - Je n'ai pas dit cela. Ce que je voulais dire était qu'entre la situation actuelle où l'on envoie l'eau depuis Rive jusqu'à l'Asse (100 mètres de dénivelé) ou depuis Rive jusqu'au Lavasson, la perte de charge était plus ou moins équivalente.*

Q) Un commissaire a été informé par une source extérieure que lors d'un forage récent sur le terrain de la future STEP de Gland, **une nappe phréatique venait d'être découverte à seulement deux mètres de profondeur !** Cela remet-il en question la construction de la STEP à cet endroit, et quels coûts supplémentaires seront engendrés par cette découverte ?
R) *La Municipalité attends en effet des rapports à ce sujet, et M. Fritsché pense qu'il n'y a rien qui puisse empêcher ce projet, rien n'est insurmontable.*

Q) Pour quelle raison cette méga-STEP a été organisée en Association et non pas en S.A, car avec une S.A. c'est moins lié avec la politique et la gestion en serait bien plus simple.
R*)* *Les deux variantes ont été étudiées avec des avocats et ces derniers ont conseillé la version « Association ».*

Q) Par quel procédé vont être traités les micropolluants ?
R) *Il y a deux systèmes, et nous n'avons pas encore décidé lequel. Au début, nous allons mélanger toutes les eaux et étudier leurs qualités. En fonction du résultat, nous déciderons quelle sera la meilleure solution.*

Q) Quelles sont les Communes qui ont déjà accepté le projet ?
R) *Toutes les Communes dans l'APEC ont déjà dit oui, soit 21 Communes. Prangins votera le 28 juin 2020 et Luins a dit non. Gingins n'a pas encore voté et l'AEB (Arnex, Borex et Eysins) n'a pas d'autre possibilité que de suivre Nyon dans son choix*.

Il n'y a plus de questions, le Président remercie la Municipalité d'avoir répondu à toutes les questions.

La réunion se poursuit avec une discussion générale où les Commissaires donnent leurs points de vue.

Certains commissaires ne trouvent rien à redire au projet et d'autres émettent plus de doutes notamment au sujet de la gouvernance de la STEP conduite par l'APEC**. Si cela se passe comme au Conseil Intercommunal, où un certain nombre de communes insatisfaites quittent le Conseil, il y a de quoi se faire du souci !**
La gouvernance via une S.A. aurait été bien plus simple pour certains.

Des craintes ont également été exprimées concernant le passage de la STEP de Nyon à celle du Lavasson. Une fois que celle de Nyon sera débranchée, que se passerait-t-il en cas de pépins ? Ne

vaudrait-il pas mieux ne pas tout lâcher d'un seul coup, et garder un certain temps notre STEP. Pour d'autres, côté technique, ce projet est robuste car plusieurs Communes l'ont déjà accepté.

La découverte toute récente d'une nappe phréatique à l'endroit prévu pour la future STEP est une complication. Pour l'instant nous n'avons aucune information sur les délais et les coûts supplémentaires que cela pourrait entraîner. Toutefois, cela rend la démarche risquée.

Une question d'importance capitale a été soulevée : **Qu'adviendrait-t-il des CHF 6'900'000.- que Nyon aura déjà versé à l'APEC, si pour une raison quelconque, le projet ne pouvait pas se réaliser** ? Y a-t-il une clause prévue dans le contrat dans ce cas de figure ? Comment se ferait la répartition des frais déjà engagés ?

(La séance est levée à 21h00)

La question a été posée ainsi à la Municipalité :

« Dans le cas où le projet butte sur des oppositions quelconques et ne se réalise pas comment se répartirons les CHF 10'644'360.- investis à perte. Sont-ils remboursés au prorata des équivalents habitants de l'ensemble des commune membres de APEC Plus ? Ou cela restera une perte pour les villes et villages concernés ? »

Réponse reçue par Mme la Municipale le 3.7.2020 :

Afin de vous répondre, nous avons parcouru le texte du Contrat de Droit administratif et le projet de Statut de l'association. Nous précisons que à partir du moment où la Ville de Nyon s'engage et signe le contrat de droit administratif, la Ville participe au montant des études selon clé de répartition à hauteur de CHF 6'911'086.- (calculé sur la base de la projection du nombre d'habitants équivalents en 2030). Le mécanisme prévoit un appel de fonds selon la nécessité de financement des études. Le cas d'abandon du projet avant la mise en service n'est en effet pas suffisamment explicite dans le contrat de droit public. Il a donc été réétudié par l'APEC et les partenaires. L'APEC nous communique par courrier (joint) que le contrat de droit administratif dans le chapitre VI "Engagement financier et comptable" et le projet de statut dans le chapitre TITRE VI « Dissolution, répartition » seront complétés afin de clarifier que les coûts et frais engagés seront répartis entre toutes les parties, y inclus l'APEC, au prorata des équivalents habitants au moment de l'abandon du projet.

***Voici le paragraphe qui sera intégré** :*

En cas d'abandon du projet de STEP régionale avant la mise en service de ladite STEP, les montants compensatoires seront restitués aux différentes parties, déduction faite de leur participation au projet. Etant précisé que les coûts et frais engagés jusqu'à ce jour seront répartis entre toutes les parties selon la clé de répartition définie par le présent contrat soit au prorata des équivalents habitants au moment de l'abandon du projet.

Suite à la demande de la Commission, la Municipalité a organisé une visite des locaux de la STEP à Rive et celle de l'Asse en date du 15 juillet 2020 à 17h00.

Lors de cette visite, étaient présents : Mme Roxane Faraut, Municipale, Monsieur Philippe Maag – Chef de service TEM, Madame Jessica Zordan – Adjointe au Chef de service en charge de l'environnement, Monsieur Patrice Blanc – Chef d'exploitation de la STEP de Nyon, Monsieur Guy Fritsché – Mandataire technique, et côté commission, Mme Béatrice Enggist, MM. Jacques Hanhart, Christian Perrin et Fabrice Baertschi.

La visite a commencé à la station de pompage de Rive et s'est poursuivie à la STEP sise à l'Asse. Les commissaires ont eu accès à toutes les installations et ont pu poser toutes les questions utiles.

Ils ont constaté que la station de pompage de Rive est en excellent état, hormis une pompe qui est hors service depuis un certain temps déjà, elle devrait être remplacée. La station rejette dans le lac un grand volume d'eau à 19°C. Le bâtiment est composé de trois étages en sous-sol et tout autant en surface. Pour les Commissaires, rien que la démolition de ce bâtiment coûtera très cher.

La visite s'est poursuivie à la STEP de l'Asse. Là, également, ils ont constaté l'excellent état des bâtiments, car ils sont bien entretenus. Ils ont pu visiter toutes les installations et ont reçu toutes les explications relatives à leur fonctionnement. Cette STEP est tout à fait adaptable au traitement des micropolluants. Là aussi, les commissaires ont des sérieux doutes quant au chiffre annoncé oralement par la Municipale pour la démolition des bâtiments de l'Asse et de Rive, soit CHF 1'400'000.- Au sujet de ce montant, rien ne figure dans le préavis 188 ni dans le RM 71.

Suite à cette visite, le Président de la commission a demandé à la Municipalité de connaître le débit horaire ou mensuel de la conduite d'eau traitée.

Voici la réponse de la Municipale concernant l'année 2019 :

- débit moyen horaire : 276 m3/h
- volume annuel traité 2019 : 2'418'527 m3

Ainsi que les mesures au pas de temps horaire des débits en sortie à Asse pour l'année 2020 :

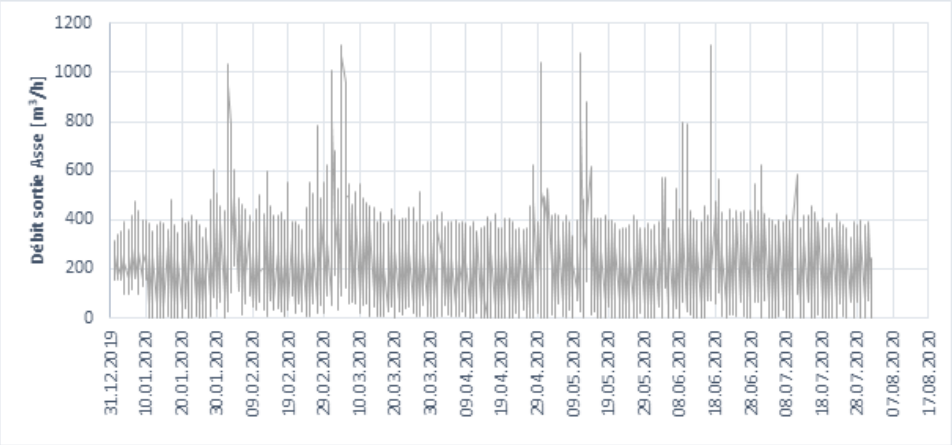

S'en est suivi la réflexion suivante :

Comme l'eau en sortie de la STEP n'a pratiquement pas perdu de température (19°C) pourquoi ne pas profiter pour la valoriser (plutôt que de la rejeter au lac) et créer un chauffage à distance ? On pourrait par exemple chauffer le Collège du Rocher ainsi que quelques autres bâtiments, car les conduites de la STEP passent juste derrière la piscine du Collège. Ce procédé a déjà été éprouvé aux Rojalets à Coppet et cela fonctionne très bien.

Quatrième réunion de la Commission le 29 septembre 2020 au Manoir à 19h00

Etaient présents : Mmes Valérie Mausner-Léger, Marina Alberti, Béatrice Enggist et MM. Jacques Hahnart, Christian Perrin, Sacha Vuadens, Yves Gauthier-Jacques (en remplacement de Mme Rachel Cavargna-Deblue). Excusé : M. Fabrice Baertschi.

Cette séance a été agendée afin de connaître les différents points de vue des membres de la Commission.

Le Président explique que notre STEP pourrait être valorisée, car en récupérant l'eau rejetée au lac on arriverait à produire 950kW de chauffage. Le volume annuel de l'eau rejetée au lac représente 2'400'000 m3 soit 27'860'000 kWh d'énergie perdue.

Nous avons des moyens d'améliorer notre STEP facilement et de la faire vivre, en tout cas pour encore 20 ans à 25 ans. On nous a dit que les bétons étaient en mauvais état, qu'il faudra les refaire. En cas de nécessité il existe des moyens modernes de refaire les cuves en y appliquant une résine,

cela résout le problème et la cuve peut encore fonctionner pour 25 ans. Il y a un entrepreneur dans cette commission qui nous confirme cela.

Il existe d'autre part plusieurs systèmes pour traiter les micropolluants dont les filtres à charbon, les filtres mécaniques ainsi que d'autres fabriqués en Suisse ou à l'étranger. Il y a notamment une **société « Green Tech » Danoise nommée Liqtech** qui est à la pointe dans ce domaine. Sa technique est révolutionnaire et unique au monde. Elle équipe des STEP dans de nombreux de pays du globe. Cela vaudrait la peine de s'y intéresser.

De plus, il semblerait qu'il y a bon nombre d'opposants à Gland. C'est fort probable que ces opposants lancent un référendum en plus des nombreux recours qui pourraient également finir au TF. **Sommes-nous vraiment en mesure de sortir aujourd'hui CHF 6'911'100.- sans savoir si ce projet verra le jour ?** Si finalement le Conseil Communal de Nyon décide de se joindre à la STEP de Gland, **il faudrait conditionner le versement de cette somme à l'acceptation de PA du Lavasson, jusqu'à l'épuisement de tous les recours, ou pour le moins s'assurer que Nyon ne finance pas plus que sa quote-part d'habitants si le projet devait être stoppé.**

Il ressort qu'il y a deux tendances qui se dessinent au sein de la Commission, ceux qui adhèrent au projet de la méga-STEP à Gland pour autant que les risques soient maîtrisés, et ceux qui pensent que c'est un gâchis de ne pas continuer avec notre STEP, qui doit certes être adaptée, et pourrait être valorisée autrement qu'elle ne l'est aujourd'hui.

La séance est levée à 20h00 avec la conclusion qu'il y aura deux rapports. Chaque partie s'engage à transmettre à l'autre son rapport avant le 19 octobre 2020.

Les signataires de ce rapport déposent l'amendement suivant :

Amendement
Le versement de CHF 6'911'100.- TTC ne sera réalisé qu'après l'acceptation du PA du Lavasson, et ceci jusqu'à épuisement de tous recours.

Conclusions :

Une partie de la Commission s'oppose au projet de délocaliser la STEP de Nyon sur le site du Lavasson à Gland car cela rendra Nyon totalement dépendante de cette futur méga-STEP.

Parallèlement, le préavis 188 demande aujourd'hui au Conseil Communal d'adhérer à cette station d'épuration régionale unique en versant dans la « corbeille de la mariée » la somme de CHF 6'911'100.-, sans être sûr si cette dernière verra vraiment le jour. En effet, il est fort probable qu'un référendum soit déposé par les opposants à ce projet à Gland. Il y a également divers recours qui risquent de se terminer au TF, et cela va prendre beaucoup de temps.

Un rapport hydrogéologique datant du 23 juillet 2020 a été établi, suite aux carottages effectués seulement en mai 2020, sur la parcelle du Lavasson à Gland. Ce dernier a révélé la présence d'une nappe phréatique. Dans les conclusions du rapport, établi par Impact-Concept SA, il est écrit :
« L'existence de ces venues d'eau et leur recoupement lors d'excavation ***présente un risque qualificatif et quantitatif potentiel notamment pour le captage « En Pin »*** *exploité par la Commune de Gland ».* Comment se fait-il que cette étude n'ait pas été faite avant de lancer ce méga-projet ? Cela donne nettement l'impression que dans ce dossier « la charrette a été mise avant les bœufs ».

D'autre part, la STEP de Nyon, inaugurée en 1993, a encore de belles années devant elle. Elle ne sera amortie que dans 10 ans (soit CHF 1 million par année). Il est tout à fait possible de l'adapter aux traitements des micropolluants. Une partie de la Commission a visité la Station de pompage de Rive ainsi que la STEP de l'Asse. Elle a constaté que les deux sites sont en excellent état, hormis une pompe à Rive qui est hors service. Ça coûterait cher de la remplacer. Une solution serait de créer une station intermédiaire munie de deux pompes bon marché qui rempliraient parfaitement leur fonction. **Cela serait un beau gâchis de laisser vivoter notre STEP qui fonctionne encore alors que la méga-STEP pourrait ne jamais voir le jour.**

La station de Rive rejette annuellement dans le lac 2'400'000 m3 d'eau à 19°C. Cette eau pourrait parfaitement être utilisée pour chauffer le Collège du Rocher, car les tuyaux passent juste à proximité. Cette solution serait nettement plus écologique que de rejeter une eau à 19°C dans le lac, alors qu'elle pourrait être valorisée. La ville de Coppet est un bel exemple, car avec l'eau de sa STEP, elle chauffe tout un quartier.

La valorisation de la STEP à l'Asse coûtera moins cher à la Ville de Nyon, et a du sens. Voici les chiffres : CHF 18'900'000.- plus 15% honoraires = **CHF 21'735'000.- moins CHF 7'000'000.- de subventions** soit au total **CHF 14'735'000.-** jusqu'en 2025. Ces chiffres proviennent du RM71 (p.7) Comment se fait-il que le préavis 188/2020 (p.11) indique la somme de CHF30'000'000.- ? Où se situe la vérité ?
Par comparaison, l'adhésion à la STEP du Lavasson à Gland coûterait pour la même période CHF 78'100'000.- plus 15% honoraires = CHF 11'715'000.- + Foncier CHF 700'000.- =
CHF 90'515'000.- moins CHF 18'300'000.- de subventions soit au total CHF 72'215'000.-

L'ensemble de la Commission a des doutes sur le montant indiqué oralement pour la démolition de la STEP de l'Asse et de la station de Rive, **seulement CHF 1'400'000.-.** Aucune étude n'a été produite pour confirmer ce montant. La station de Rive comporte 3 étages souterrains et autant en surface. Celle de l'Asse comporte, en plus des deux bâtiments, toutes les cuves. Ce montant est nettement sous-évalué.

La minorité de la Commission vous demande de refuser le préavis 188/2020.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N°188/2020 concernant une demande de crédit de CHF 6'911'100.— TTC pour la demande d'adhésion à la station d'épuration régionale unique,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. Le versement de CHF 6'911'100.- TTC ne sera réalisé qu'après l'acceptation du PA du Lavasson, et ceci jusqu'à épuisement de tous recours.

2. de refuser le préavis 188/2020.

La minorité de la commission :
Béatrice Enggist (Rapportrice)
Jacques Hanhart (Président)
Christian Perrin